

**Conseil Communal  
Echandens**

**Procès-verbal de la séance du 10 octobre 2011**

**Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de la séance du 8 juin 2011 ;
2. Procès-verbal de la séance du 27 juin 2011 ;
3. Assermentation de M. Jürgpeter Buser ;
4. Intégration de nouvelles communes partenaires à la convention des Transports publics de Morges et environs (Préavis No 11/2011) ;
5. Plafond d'endettement et plafond de cautionnement pour la législature 2011-2016 (Préavis No 12/2011) ;
6. Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2011-2016 (Préavis No 13/2011) ;
7. Autorisations générales de placements financiers accordées à la Municipalité pour la législature 2011-2016 (Préavis No 14/2011) ;
8. Communications municipales ;
9. Communications du Bureau ;
10. Divers et propositions individuelles.

M. Joël Moeckli, président, ouvre la séance à 20h précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la Municipalité, la presse et le public. Il constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du Conseil Communal et peut donc valablement délibérer.

M. Joël Moeckli fait remarquer qu'une erreur s'est glissée au point 2 de l'ordre du jour : il s'agit du procès-verbal du 27 juin 2011 et non du 28 juin 2011 comme indiqué.

L'appel fait ressortir la présence de 49 membres du Conseil. Se sont excusés : Mme et MM. : Adelheid Addor, Nicole Foucqueteau, Katharina Zürn, Philippe Gandillon, Loïc Maillefer, Jean-François Martin, Olivier Métry, Jacques Perrinjaquet. Non excusés : Thierry Lambelet, Jean-Bernard Racine, Alexandre Schmidt.

Mme Nicole Ayer Bersier et M. Daniel Dietrich fonctionnent comme scrutateurs.

M. Edy Bridy remarque que, M. Jürgpeter Buser n'ayant pas été assermenté, il ne peut par conséquent accepter les procès-verbaux. Son assermentation devrait donc intervenir avant leur acceptation. Suite à cette remarque, M. Joël Moeckli propose de procéder immédiatement à l'assermentation de M. Jürgpeter Buser.

### **3. Assermentation de M. Jürgpeter Buser**

En raison de l'absence de M. Jürgpeter Buser à l'assermentation complémentaire, demandée par M. le Préfet, du 24 juin 2011 pour les conseillers qui ne pouvaient être présents le 8 juin, M. Joël Moeckli procède à son assermentation conformément à l'art. 5 du R. C.

#### **1. Procès-verbal du 8 juin 2011**

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est adopté à l'unanimité.

#### **2. Procès-verbal du 28 juin 2011**

Au troisième alinéa de la p. 223, il est nécessaire d'ajouter que M. Philip Panchaud a informé le Conseil Communal que la Municipalité a renseigné entre temps les propriétaires intéressés.

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, il est accepté à l'unanimité.

#### **4. Intégration de nouvelles communes partenaires à la convention des Transports publics de Morges et environs (Préavis No 11/2011)**

M. Jean-Marc Landolt, municipal, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Bertrand Seydoux, président de la Commission d'objet, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Joël Moeckli, président, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Joël Moeckli, président, donne lecture des conclusions et l'on passe au vote à main levée.

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- Vu le préavis municipal No 11/2011
- Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **DECIDE À L'UNANIMITÉ**

- D'approuver l'adhésion des communes de Lully, Lussy-sur-Morges et Préverenges à la convention entre les communes partenaires des Transports publics de Morges et environs (TPM).

**5. Plafond d'endettement et plafond de cautionnement pour la législature 2011-2016 (Préavis No 12/2011)**

M. Michel Perreaud, municipal, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich, président de la Commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Joël Moeckli, président, ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. Joël Moeckli, président, donne lecture des conclusions et l'on passe au vote à main levée.

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- Vu le préavis municipal No 12/2011,
- Vu le rapport de la Commission des finances,
- Vu les art. 143 LC et 22a RCom,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE À L'UNANIMITÉ**

- De fixer pour la législature 2011-2016 :
  - 1) un plafond d'endettement de Fr. 8'000'000.-- maximum
  - 2) un plafond de cautionnement de Fr. 6'000'000.-- maximum.

**6. Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2011-2016 (Préavis No 13/2011)**

Mme Irène Caron, syndique, n'a rien à ajouter à son préavis.

Mme Josiane Tille, présidente de la Commission d'objet, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Joël Moeckli, président, ouvre la discussion.

M. Philippe Martin souligne que, selon l'art. 38 du R. C., la Commission des finances peut être consultée en tout temps par le Conseil, la Municipalité ou les Commissions d'objet. Ne serait-il donc pas utile que la Commission des finances demande un préavis sur les points 5 et 6 ? Il souhaite qu'un débat soit ouvert à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, M. Joël Moeckli, président, donne lecture des conclusions et l'on passe au vote à main levée.

## LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- Vu le préavis municipal No 13/2011
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude,
- Vu les art. 4, chiffres 6, 6bis, 8 et l'art. 142 de la Loi sur les Communes (LC),
- Vu l'art. 16, chiffres 5, 6 et 8 du règlement du Conseil communal,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE À L'UNANIMITÉ

- d'accorder à la Municipalité, pour la législature 2011-2016 les trois autorisations suivantes :
  - 1) l'autorisation relative à l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières, dans une limite fixée à Fr. 150'000.-- par cas, charges éventuelles comprises,
  - 2) l'autorisation relative à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales, dans une limite fixée à Fr. 150'000.-- par cas, charges éventuelles comprises,
  - 3) l'autorisation de plaider.

#### **7. Autorisations générales de placements financiers accordées à la Municipalité pour la législature 2011-2016 (Préavis No 14/2011)**

M. Michel Perreaud, municipal, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich, président de la Commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Joël Moeckli, président, ouvre la discussion.

M. Philippe Martin, eu égard à la modification du préavis mentionnée dans le rapport de la Commission des finances, demande si ce sera le cas.

M. Michel Perreaud, municipal indique que, au-delà d'un montant de Fr. 1'000'000.--, la Commission des finances devra être consultée. A M. Philippe Martin qui s'inquiète de l'absence d'amendement, il précise que le préavis sera modifié, tel que mentionné par M. Daniel Dietrich, président de la Commission des finances, et qu'il sera voté en tenant compte de cette modification. Au deuxième paragraphe des conclusions, il faut donc lire « sont limitées à Fr. 1'000'000.-- ».

La parole n'étant plus demandée, M. Joël Moeckli, président, donne lecture des conclusions et l'on passe au vote à main levée.

## **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS**

- Vu le préavis municipal No 14/2011
- Vu l'art. 44, chiffre 2 de la Loi sur les Communes (LC),
- Vu le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### **DECIDE À L'UNANIMITÉ**

- D'accorder à la Municipalité l'autorisation de placer les liquidités de la commune sous forme de comptes courants, de placements à terme, d'obligations de tous types ou de bons de caisses, dont le débiteur ou le garant est : une institution considérée comme pupillaire par les autorités du Canton de Vaud, une Banque Cantonale Suisse, la Centrale des Lettres de Gages, la Banque des Lettres de Gages, la Poste/Postfinance ainsi que la Confédération.
- D'accorder à la Municipalité l'autorisation de prêter sans préavis les liquidités, limitées à Fr. 1'000'000.--, de la commune à des communes voisines ou entreprises de droit public pour le financement de projets dans lesquels la commune d'Echandens participe financièrement.
- De limiter cette autorisation à la durée de la législature actuelle, étant précisé que cela n'affecterait pas le portefeuille en cours.

#### **8. Communications municipales**

##### **M. Jean-Marc Landolt**

##### **Projet de salle villageoise et réaménagement du secteur du Saugey**

Comme annoncé en mars dernier, la Municipalité s'est engagée à ce que les demandes les plus significatives découlant de la démarche participative auprès de la population soient intégrées dans le projet de nouvelle salle villageoise et du réaménagement du secteur du Saugey.

Les porteurs du projet travaillent actuellement à la requalification de ce projet, non seulement en tenant compte de ce qui précède, mais aussi avec la prise en considération des diverses sensibilités exprimées au sein de la nouvelle Municipalité.

Une fois que le projet sera recalibré, la Municipalité communiquera le contenu de cette démarche aux différents groupes d'intérêts et bien entendu au Conseil communal.

##### **Démolition du bâtiment sis à la rue du Château 5**

La mise à l'enquête publique du 12 août au 12 septembre 2011, relative à la démolition de l'immeuble de la rue du Château 5, communément appelée « Maison Merminod », n'a pas fait l'objet de remarques et/ou oppositions.

Les travaux de démolition auront lieu durant les vacances scolaires du 17 au 28 octobre prochain.

### **Nuisances sonores générées par les installations ferroviaires**

Les CFF nous ont informés, en date du 30 septembre 2011, de leur intention d'étendre au dimanche de 14h00 à 20h00 l'exploitation de la gare de triage de Denges, ceci afin de pouvoir répondre à l'augmentation du trafic ferroviaire de marchandises.

La Municipalité ne saurait accepter une nouvelle augmentation des nuisances sonores pour les habitants de notre commune. Elle entend s'opposer avec vigueur à cette décision unilatérale des CFF.

Pour ce faire, elle se basera notamment sur les résultats de l'étude commandée par les communes d'Echandens, de Lonay et de Préverenges. Les mesures réalisées cet été montrent clairement que sur la majorité des sites choisis pour les enregistrements, les valeurs minimales de l'OPB (Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit) ne sont pas respectées et sont donc dépassées régulièrement.

La Municipalité souhaite pouvoir, autant que possible, mener une action concertée avec les autres communes concernées, ceci afin de faire respecter les valeurs minimales de l'OPB.

### **M. Eric Maillefer**

#### **Préavis N° 07/2009 – Réfection du Chemin des Vernes**

Lors du Conseil communal du 14 mars dernier, nous vous informions des subventions fédérales et cantonales d'améliorations foncières qui viendraient en déduction du coût total des travaux du ch. des Vernes.

Courant septembre 2011, nous avons reçu les montants de Fr. 43'280.00 et Fr. 39'817.00 du Service du développement territorial.

### **Mme Irène Caron**

#### **Collège du Chaney**

#### **Préavis N° 02/2009 – Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du nouveau collège (bâtiment ECA N° 608).**

Dans sa séance du 23 février 2009, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit de Fr. 262'000.-- en vue de réaliser les travaux mentionnés en référence.

Le décompte final est défini comme suit :

	Préavis 02/2009	Coût effectif
Centrale photovoltaïque complète, y compris les frais de raccordement au tableau électrique	240'000.00	241'722.80
Fourniture, pose d'un compteur et renforcement du point d'injection et mise à terre	5'000.00	0.00
Contrôle de l'installation terminée	2'000.00	0.00
Divers et imprévus	15'000.00	15'642.65
<b>Coût total des travaux TVA incluse</b>	<b>262'000.00</b>	<b>257'365.45</b>

A la suite d'une erreur de la Romande Energie, cette dernière a pris en charge le compteur et le renforcement du point d'injection et mise à terre.

Le contrôle de l'installation a été offert.

Durant le mois de juillet, lors de fortes précipitations, des infiltrations d'eau ont été constatées à l'intersection des deux bâtiments, entre les classes primaires et les classes enfantines. Les fuites d'eau étaient marquées le long des murs du corridor des classes enfantines.

L'entreprise Ivanovic a remplacé les plaques de faux-plafonds abîmées par l'infiltration d'eau pour un montant de Fr. 496.- et l'entreprise Solétanche a effectué les travaux nécessaires, à savoir : l'étanchéité des murs et, à titre préventif, l'installation d'une grille de sol pour une somme de Fr. 10'021.65.

Le sinistre a été annoncé à notre assurance dégâts d'eau.

### **Police**

Comme annoncé lors des communications du dernier Conseil du 27 juin, nous étions dans l'attente d'une décision de la commune de Lonay par rapport à leur police.

Pour rappel, Echandens est partenaire de la police municipale "Sécurité Région Morgienne" depuis le 1er janvier 2009. Lonay ayant décidé de poursuivre sa collaboration avec la gendarmerie, la continuité territoriale n'est plus assurée entre Morges et Echandens. De ce fait, la réforme policière qui vient d'être mise sur pied nous contraint d'abandonner la convention passée avec la police de Morges et de rejoindre la gendarmerie dès janvier 2012.

Les effets financiers de la réforme policière sont difficiles à chiffrer avant son entrée en vigueur en janvier prochain. Nous nous attendons d'ores et déjà à une augmentation des coûts, qui touchera de toute façon également les communes en partenariat avec des polices municipales.

Ce changement n'affecte en rien le mandat de M. Yvan Steinmann, notre Agent de Sécurité Publique, puisque ce sera sa nouvelle appellation, et qu'il continuera à opérer sur le territoire communal.

### **Programme de législature**

Nouvelle législature et nouvelle équipe en place, c'est l'occasion pour la Municipalité de se pencher sur un programme d'intentions pour les années 2011 à 2016. Le fruit de nos cogitations vous sera communiqué prochainement.

### **Apprentis**

M. David Hafner a réussi son apprentissage et terminé son travail au 31 juillet 2011. Nous formons tous nos vœux pour son avenir. Pour le remplacer, la Municipalité a engagé M. Renato Fernandes dès le 1<sup>er</sup> août 2011. Nous lui souhaitons plein de satisfaction au cours des 3 prochaines années à l'administration communale.

### **M. Michel Perreaud**

### **Décompte final de la péréquation et de la facture sociale selon les comptes 2010**

L'Etat nous a communiqué le décompte final 2010 de la péréquation ainsi que celui de notre participation à la facture sociale 2010

#### Péréquation

Contribution budgétée	Calcul final	Différence
Fr. 1'961'920.--	Fr. 1'329'713.--	(Fr. - 632'207.--)

Recette budgétée	Calcul final	Différence
Fr.(- 405'623.--)	(Fr. - 683'942.--)	(Fr. - 278'319.--)

#### Facture sociale

Contribution payée	Calcul final	Différence
Fr. 3'450'633.--	Fr. 2'844'740.--	(Fr. - 605'893.--)

Au vu de ce qui précède, l'Etat va donc nous restituer Fr. 1'516'419.--. Ce montant viendra embellir les comptes 2011.

Nous sommes colloqués en classe 11.3. Rappelons ici que les classes vont de 0.0 à 20.0 et que la classe 0.0 est celle qui contribue le plus.

M. Daniel Dietrich demande si le montant de la péréquation est le même que celui mentionné dans le préavis No 12, ce qui est confirmé par M. Michel Perreaud, municipal.

**M. Philippe Sordet****Chute d'eau sur la Venoge**

Les travaux de réfection de la chute d'eau et de l'aménagement piscicole sur la Venoge ont débuté le 20 septembre 2011, pour une durée d'environ 6 semaines.

**Création d'un jardin du souvenir et désaffectation partielle du cimetière (Préavis 07/2010)**

Dans sa séance du 11 octobre 2010, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit de Fr. 50'000.00 pour réaliser les travaux susmentionnés.

1. Dans l'offre du fournisseur du monument du jardin du souvenir, la pose n'était pas comprise et, de plus, l'entreprise adjudicataire ne pose pas les monuments. Nous avons donc dû nous approcher de la maison Balmelli SA pour effectuer ces travaux. Coût environ Fr. 5'000.00.
2. A la suite de la désaffectation partielle du cimetière, il est apparu que l'allée centrale, partie sud, était défoncée, ce qui nécessite des travaux plus conséquents que ceux prévus, à savoir : élimination des pavés, réalisation d'un encaissement et pose d'un tapis bitumineux. Coût supplémentaire des travaux, environ Fr. 17'000.00. Compte tenu de la modification du projet, la Municipalité va intégrer le coût de ces travaux dans le compte 430.3142.00 et reporter la réfection du chemin d'accès derrière l'Eglise à une date ultérieure, son état étant jugé satisfaisant. Pour information, il est prévu de fermer l'accès de ce chemin, par une chaîne par exemple, et de le réserver aux seuls usagers de l'Eglise.

M. Edy Bridy souhaite des informations concernant l'avancement des travaux sur le Nid d'Aigle du chemin du Moty. M. Philippe Sordet, municipal, indique que les travaux sont en cours.

**9. Communications du Bureau**

La prochaine séance du Conseil Communal aura lieu le lundi 5 décembre 2011.

M. Joël Moeckli, président, donne lecture des résultats pour notre Commune des votations cantonales du 26 septembre 2011.

M. Joël Moeckli remercie d'avance les présidents des différentes commissions de respecter les délais demandés et de remettre les rapports directement à la secrétaire du Conseil Communal ou au Bureau communal.

M. Joël Moeckli remercie, au nom du Bureau, les participants à la sortie annuelle du Conseil Communal de leur enthousiasme.

## **10. Divers et propositions individuelles**

M. Claude-Alain Vuillerat pose à la Municipalité la question suivante, dont voici la reproduction :

*« Récemment, deux projets de constructions ont été mis à l'enquête. Ces deux projets se situent dans le cœur du village, à la rue de Petite Forge : « Reconstruction d'un bâtiment et création d'un garage souterrain d'une trentaine de places ».*

*Le contenu de ces dossiers mis à l'enquête se limite au minimum légal mais se situe dans le fond au niveau d'un dossier pour cabane de jardin. Leur contenu minimaliste ne permet pas d'évaluer ces projets par rapport à la sensibilité du cœur du village (architecture, volume, trafic, etc.).*

*La Municipalité ne devrait-elle pas exiger des dossiers plus complets ? Combien d'interventions auront été faites relativement à ces deux enquêtes par manque d'informations trouvées dans les dossiers ?*

*Ceci est d'autant plus important que le projet de grande salle avance et que, pour garantir son succès, on ne pourra pas se satisfaire d'une mise à l'enquête du niveau d'une cabane de jardin. »*

M. Philippe Diserens souhaite avoir des renseignements de la part de la Municipalité au sujet des points suivants :

- Quelle est la composition de la Commission d'urbanisme désignée au début de chaque législature et quel est le fruit de son travail si elle a été consultée ? Si tel n'est pas le cas, quelles en sont les raisons et sur quels paramètres se base la Municipalité pour la faire intervenir ?
- Quelles sont les raisons des deux mises à l'enquête successives, la première pour un bâtiment de 9 appartements et la seconde pour un parking et divers aménagements extérieurs ?
- Pour quelles raisons la Commune est-elle partie prenante de la seconde mise à l'enquête ?

M. Jean-Marc Landolt indique que, le dossier étant en cours de traitement, il ne peut se prononcer sur plusieurs points mais précise que la position de la Municipalité est dictée par la loi. En effet, dès lors qu'un projet est conforme au règlement communal, sa mise à l'enquête est obligatoire. Il juge néanmoins que la Municipalité doit garantir l'égalité des droits entre les personnes voulant déposer un projet et les opposants potentiels. La Commission d'urbanisme sera consultée prochainement et se prononcera sur les différents avis exprimés, à la suite de la mise à l'enquête.

M. Philippe Diserens demande pour quelles raisons la Commune prend part à une mise à l'enquête concernant une parcelle privée, la 165. M. Jean-Marc Landolt répond que la mise à l'enquête a été scindée en deux parties afin d'établir une différence entre celle qui concerne uniquement le bâtiment, sis sur la parcelle 165, et celle qui a trait au garage souterrain, empiétant sur la parcelle communale.

M. Jean-Marc Landolt, à la demande de M. Jean-Marc Bridy, précise l'endroit où se trouve la parcelle 165 : elle se trouve à la rue de la Petite Forge sur l'ancienne propriété Hänni. M. Jean-Marc Bridy déplore qu'il soit fait peu de cas de la conservation de l'« aspect villageois » dans ce projet. M. Jean-Marc Landolt rappelle l'obligation légale de la mise à l'enquête et

indique qu'il y a effectivement eu des oppositions, pour répondre à la question de M. Jean-Marc Bridy à ce sujet.

M. Philippe Martin demande si les sorties du garage souterrain se feront sur la parcelle communale, sur le chemin de l'Eglise. M. Jean-Marc Landolt confirme que c'est le cas et qu'un échange de servitudes est à l'étude.

M. Claude-Alain Vuillerat met en évidence la difficulté que peut représenter l'appréhension de ce dossier.

M. Dominique Tavel demande quelles seraient les moyens de la Municipalité pour faire modifier le projet. M. Jean-Marc Landolt expose les alternatives qui se présentent au promoteur : il peut décider de passer en force, avec les risques de recours que cela suppose, ou au contraire de négocier avec les opposants. Il souligne que la marge de manœuvre de la Municipalité est faible du moment que le projet est conforme au règlement.

Mme Nicole Ayer Bersier juge que, pour le cas du parking, la latitude de la Municipalité est plus importante, étant donné qu'il sera situé en partie sur le territoire communal. M. Jean-Marc Landolt note que cela fait partie de ses attributions de négocier ce type de cas.

M. Philippe Diserens estime que le projet du propriétaire perd de sa valeur s'il n'y a pas d'accès sur la parcelle communale. Il se demande comment le Conseil ou la Municipalité peuvent juger de la valeur des servitudes, ce d'autant plus que l'impact financier peut potentiellement être important pour le propriétaire. M. Jean-Marc Landolt répond que le propriétaire pourrait avoir un autre accès, avec une servitude existante, et que la Municipalité négocie afin d'avoir la solution la plus évidente.

M. Philippe Martin demande sur quelle parcelle se situe la servitude existante ; elle se trouve au bas du chemin de la Petite Forge.

M. Ramiro Rodriguez relève que la Municipalité ou le Conseil pourraient s'opposer à ce projet en invoquant les clauses portant sur le caractère esthétique des constructions. M. Jean-Marc Landolt juge qu'il est difficile de s'appuyer sur de telles considérations d'un point de vue légal.

Mme Nicole Ayer Bersier s'étonne que le parking ait une capacité de 33 places alors que seulement 9 appartements sont prévus : n'y aurait-il pas une stratégie commerciale de la part du promoteur ? M. Jean-Marc Landolt ne peut l'exclure mais précise qu'on ne peut empêcher qu'il soit mis à l'enquête.

M. Francisco Fiol considère qu'il serait nécessaire de tenir compte de l'apport de ce projet pour la Commune. M. Jean-Marc Landolt répond que la Municipalité ne s'est pas prononcée officiellement, attendant, entre autres, l'avis de la Commission d'urbanisme.

M. Daniel Dietrich regrette le fait que, si un projet est conforme aux normes mais est esthétiquement peu adéquat, son acceptation sera quasiment obligatoire. M. Jean-Marc Landolt cite les possibilités de faire opposition, voire de recourir jusqu'au Tribunal Fédéral si besoin.

M. Philippe Martin estime que, comme la Municipalité est impliquée dans ce projet, il sera difficile de négocier par la suite, ce que concède M. Jean-Marc Landolt, tout en soulignant que la Municipalité *devait* figurer sur les dossiers de mise à l'enquête à cause de l'empiètement du projet sur le territoire communal.

M. Philippe Martin revient sur sa précédente intervention au sujet du préavis No 13/2011 et souhaiterait en débattre. Il jugerait opportun que, en référence aux points 5 et 6 du préavis susmentionné, la Commission des finances puisse être consultée pour tout objet traitant de questions financières. M. Daniel Dietrich rappelle que la tâche principale de la Commission des finances est de s'exprimer sur les aspects financiers d'un projet, mais qu'il n'est pas dans ses attributions de se prononcer sur des notions d'opportunité d'un projet.

Mme Irène Caron, syndique, ne voit pas d'objection à tenir compte des remarques de M. Philippe Martin, ce qui sera fait à l'avenir.

M. Claude-Alain Vuillerat se demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir une séance supplémentaire pour traiter le budget. M. Joël Moeckli, président, indique que le budget sera le seul préavis prévu pour la séance du 5 décembre. M. Daniel Dietrich informe le Conseil Communal que la Commission des finances se réunira de manière préparatoire le 24 octobre et que des questions pourront lui être adressées.

Mme Irène Caron, syndique, prend la parole pour souhaiter un bon anniversaire à son collègue municipal, M. Jean-Marc Landolt, qui fête en ce jour ses 50 ans. Elle lui remet au nom de la Municipalité un petit présent.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 15.

Le Président

La secrétaire

Joël Moeckli

Camille Bohner